

**Aux parents des élèves  
de 2P à 8P  
de l'Etablissement**

Réf. : SvR/fc

Nyon, le 5 février 2026

*Madame, Monsieur,*

*Une journée de formation à l'intention des enseignant.e.s de notre Etablissement aura lieu*

***le mercredi 11 mars 2026,***

*votre enfant sera par conséquent mis en congé ce matin-là.*

*Une permanence peut être organisée par la Direction dans certains bâtiments, permettant de regrouper les élèves dont les parents n'ont pas de solution de garde.  
En fonction des besoins, le lieu de la permanence pourrait se trouver dans une autre école que celle de votre enfant.*

*Nous rappelons aux parents dont les enfants fréquentent une structure d'accueil parascolaire, que cette dernière ne se substitue pas à l'école pendant l'horaire scolaire.*

*Nous vous laissons le soin de compléter l'étiquette qui se trouve dans l'agenda de votre enfant au plus tard jusqu'au 12 février prochain, afin de nous permettre d'organiser ces permanences. Vous devrez nous indiquer si vous avez une solution de garde ou si vous inscrivez votre enfant à la permanence prévue le mercredi matin 11 mars 2026.*

*En vous remerciant de votre compréhension et de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.*

*La directrice*



*Suzanne van Rooij*